

DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS
FETE DU PRINTEMPS 2026

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre faite par l'Association Secours 60,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours est signé avec l'Association Secours 60, n° de SIRET 803 938 323 00018, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS (60800), 26 allée des Lys du Valois, représentée par son Président Ludovic HARDY.

Article 2 :

L'Association Secours 60 s'engage à mettre en place les 25 et 26 avril 2026 de 10h à 18h le dispositif de sécurité (1 poste de secours) nécessaire à la manifestation Fête du printemps qui se tiendra au parc Ste-Agathe à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

L'intervention sera facturée 531 € (TVA non applicable), remise de 10% incluse, la Commune s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux secouristes intervenant pour le dispositif.

D'éventuels surcoûts pourront être facturés : 55 € au tarif unitaire pour des frais d'évacuation, 20 € par repas non fourni aux secouristes intervenant pour le dispositif.

En cas d'annulation par la Commune dans un délai inférieur à 5 jours, une indemnité de 500 € sera due, sauf cas de nécessité impérieuse.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 mars 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

11 MARS 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260311-DEC2026-21-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026